Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250410-D2025-115-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 10/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCISION
APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BASE NAUTIQUE DU PLAN D'EAU DE MEZIERES-ECLUZELLES

6.4 - Autres actes réglementaires

GS/DM/OB/DJ/CN
N°D2025-115

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code du sport,*
***Vu** le code des transports,*
***Vu** l'arrêté du 10 février 2016 relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures,*
***Vu** le 25° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour approuver les règlements intérieurs ou de fonctionnement des équipements et services des structures,*
***Vu** la délibération n°CC2024-262 du conseil communautaire du 16 décembre 2024 déclarant la base nautique du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles d'intérêt communautaire,*
***Vu** la délibération n°CC2024-263 du conseil communautaire du 16 décembre 2024 portant reprise en régie de l'exploitation de la base nautique du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles,*
***Vu** le règlement général du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles,*
***Vu** le règlement de pêche du plan d'eau de Mézières-Écluzelles,*
***Vu** le projet de règlement intérieur de la base nautique du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles,*

Considérant que la Communauté d'agglomération a repris en régie l'exploitation la base nautique du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles,
Considérant que dans ce cadre, la Communauté d'agglomération souhaite adopter un nouveau règlement intérieur pour fixer les conditions d'accès et de fonctionnement de la base nautique,
Considérant que ce document permet notamment d'informer le public des règles de sécurité et d'hygiène à respecter au sein de la base nautique,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250410-D2025-115-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 10/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le règlement intérieur de la base nautique du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles.

ARTICLE 2 : DE PRECISER que ce règlement se substitue à tout document adopté précédemment. Il est porté à connaissance des usagers par affichage.

ARTICLE 3 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 10 AVR. 2025

Le Président

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le :